

L'histoire de l'école enfantine

SIMONE FORSTER
COLLABORATRICE SCIENTIFIQUE À L'IRD

Les classes maternelles pour les petits sont apparues en Suisse à la fin du XVIII^e siècle. C'étaient de simples garderies destinées aux enfants des femmes qui travaillaient dans les fabriques. Leur mission évoluera au fil du temps sous l'impulsion des pédagogues.

La Suisse était, à la fin du XVIII^e siècle, le pays le plus industrialisé d'Europe après l'Angleterre. Partout dans les campagnes, les familles paysannes filaient et tissaient le coton. Les femmes étaient nombreuses à travailler dans les nouvelles fabriques d'impression d'indiennes, ces « toiles peintes » aux motifs orientaux dont l'Europe était friande. Leurs enfants en bas âge étaient gardés à la fabrique ou dans une petite salle communale. Genève fut la

première ville de Suisse à ouvrir, en 1826, un établissement d'accueil. Dès l'âge de six ans, les enfants travaillaient quelque huit heures par jour en fabrique. Au terme de leur journée, ils apprenaient leurs lettres et le catéchisme dans l'école du soir, créée par le patron. Cette pratique était courante dans les cantons de Genève et de Neuchâtel, principaux exportateurs de toiles peintes.

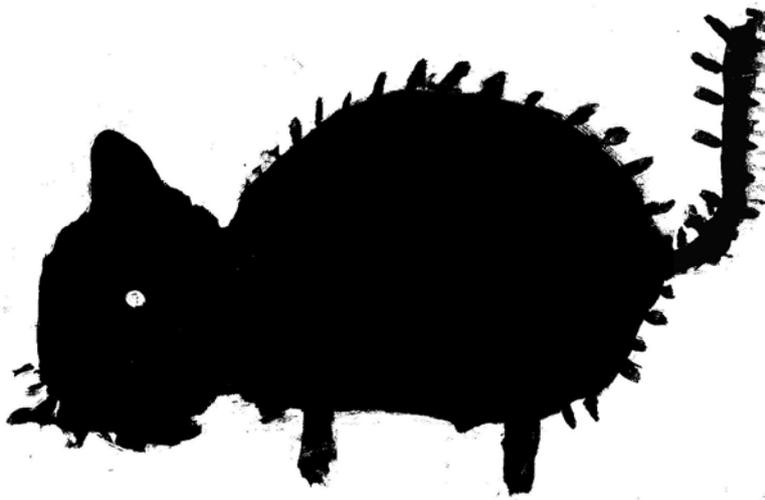
Pestalozzi puis Froebel ...

Pestalozzi (1746-1827) fut frappé par la misère des enfants des campagnes qui filaient, tissaient, confectionnaient, à journée faite, de légères mousselines dans des caves humides et malsaines. Ces enfants souffraient de malnutrition et nombre d'entre eux mouraient de maladies infectieuses ou de tuberculose. Les plus petits étaient livrés à eux-mêmes ou s'entassaient dans des garderies sombres et sans hygiène où régnait un affreux dressage. Horrifié, Pestalozzi développa une nouvelle pédagogie enfantine qui ne tarda pas à se propager en Europe. Il préconisait l'observation attentive des enfants et l'adaptation de l'enseignement à leur psychologie et à leur manière d'apprendre. Toute l'aventure de l'instruction devait partir de l'expérience personnelle et

de la manipulation d'objets. L'enfant était au centre de l'action éducative.

Friedrich Froebel (1782-1852), son disciple, développa une pédagogie fondée sur le jeu, véritable point de départ du savoir. Il créa un matériel spécifique : jeux de construction, cubes, cylindres, sphères de couleurs vives, etc. La mission des nouvelles écoles enfantines froebeliennes du XIX^e siècle, était de favoriser le développement de l'enfant à travers le jeu, les chants, les rondes et la culture de petits jardins. L'école enfantine de Riesbach (Zurich aujourd'hui) fut la première de Suisse à adopter la pédagogie de Froebel en 1845. En Suisse romande, le professeur Edouard Raoux (1817-1894) ouvrit, en 1860, un jardin d'enfants fröbélien dans sa campagne des Charmettes à Lausanne. Il déploya une grande activité afin de propager cette pédagogie. Le mouvement était lancé. Suivirent les cantons de Genève en 1861 et de Neuchâtel en 1862.

De 1870 à la première guerre mondiale, la méthode de Froebel sera enseignée aux maîtresses d'école enfantine de nombreux cantons tant en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. Dès la fin du siècle, Genève, Neuchâtel, Vaud, Bâle-Ville, Zurich firent de l'école enfantine fröbélienne une institution cantonale au même titre que l'école primaire. Partout ailleurs, les écoles enfantines relevaient de l'initiative privée. Le Valais, dans sa loi du 1^{er} juin 1907, demandait aux communes d'ouvrir des jardins d'enfants mixtes si les parents en faisaient la demande et si quarante enfants au moins allaient les fréquenter.



Au Tessin : Maria Montessori

Le Tessin fut le premier canton de Suisse à ouvrir, en 1844, une école enfantine à Lugano appelée *asilo d'infanzia*. Cette initiative humaniste vint de deux riches commerçants, les frères Filippo et Giacomo Ciani. Ceux-ci avaient visité la filature de coton de Robert Owen (1771-1858) sise à New Lanark en Ecosse. Ils avaient été impressionnés par les idées de ce fabricant visionnaire qui avait ouvert une école pour les enfants dès l'âge de trois ans. Ses buts étaient de régénérer les mœurs populaires par une bonne éducation. Les frères Ciani parvinrent à convaincre la commune de Lugano de leur fournir un bâtiment afin d'y créer une telle institution. En 1855, une centaine d'enfants fréquentaient l'*asilo*. Dès 1914, les communes ou les particuliers reçurent des subventions de l'Etat

s'ils ouvraient des écoles enfantines. Les maîtresses étaient formées à la méthode de Maria Montessori, fondée sur le respect de la liberté enfantine et de toutes ses manifestations spontanées. Les enfants de trois à six ans s'activaient à leur guise mais devaient appliquer des règles communes de vie, d'ordre et de rangement. L'enfant avait la liberté de choisir la tâche qui l'intéressait et de s'y livrer aussi longtemps qu'il le souhaitait. Le matériel éveillait ses sens et l'instruisait. Contrairement à Froebel, Maria Montessori préconisait l'apprentissage de la lecture dès 4 ans. Les lettres de papier d'émeri, par exemple, permettaient d'associer les sensations visuelles et tactiles au son. Les enfants de 6 ans qui quittaient l'*asilo* savaient lire, écrire et calculer jusqu'à vingt.

Espace de liberté ou école avant l'école ?

Depuis 1970, toutes les législations cantonales reconnaissent le droit à une éducation préscolaire d'une année ou de deux ans. L'école enfantine est facultative mais 98 % des enfants la suivent l'année qui précède leur entrée à l'école primaire. Quelque 63 % y passent deux ans. La durée moyenne de fréquentation s'élève à 1,8 an. Les horaires de deuxième enfantine vont de 14 heures 15 par semaine (Genève) à 19 heures 30 dans certaines régions du canton de Berne ou à 18h 45 dans le canton du Jura. Au Tessin, les enfants commencent à trois ans et les horaires sont continus de 8 heures 45 à 15 h 45, soit 24 heures par semaine (cf. tableau ci-contre).

un nouveau document « Objectifs et activités préscolaires ». Les objectifs centrés sur l'enfant sont dépouillés de leur aspect scolaire. Il s'agit de créer les conditions qui permettent à l'enfant d'agir pour construire ses connaissances, de structurer sa pensée à travers des situations variées où le jeu tient une large place. On revient donc à l'apprentissage inventif des pionniers. Les enfants apprennent à la manière des enfants, c'est-à-dire en jouant avec sérieux.

La Conférence des chefs de département de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) publia, en 1972, un premier plan d'études romand qui mettait l'accent sur l'épanouissement et le développement de l'enfant et sur les acquisitions des démarches intellectuelles utiles à sa scolarité. On parlait de prélecture, de préécriture, de jeux et de manipulations mathématiques. En 1992, la CIIP approuva

Depuis quelque temps toutefois, les choses changent. Le projet sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) de la CDIP stipule clairement que l'école enfantine doit initier les enfants à « l'apprentissage scolaire ». Depuis les résultats de l'étude PISA, les cantons s'accordent à dire que l'école enfantine doit jouer un rôle important dans l'apprentissage de la lecture. Ses missions sont aussi le dépistage précoce des handicaps, la lutte contre l'échec scolaire, la compensation des inégalités. Elle doit également faciliter l'intégration des enfants d'origine étrangère. Sa mission redevient scolaire.

Vers une école enfantine obligatoire ?

Le projet HarmoS va rendre l'école enfantine obligatoire dès l'âge de quatre ans. Les cantons veilleront à mettre en place des structures parascolaires afin que les horaires de classe coïncident avec ceux du travail des parents. La Convention scolaire romande de la CIIP s'inscrit dans le même courant : obligation scolaire dès quatre ans et création de cycles pédagogiques. Le premier cycle va de la première enfantine à la deuxième année primaire (- 2 à + 2).

de Lucerne. D'autres cantons comme ceux de Vaud et de Genève débattent de cette question. Le parti libéral vaudois et la Fédération patronale vaudoise ont pris position : avant d'instituer l'obligation, il faut définir et fixer les missions et les objectifs de l'école enfantine. Le débat sur l'obligation d'une école enfantine de deux ans est lancé en Suisse. Il risque de devenir un débat de société.

Depuis 1999, la deuxième année d'école enfantine est obligatoire dans le canton

Horaires des écoles enfantines en Suisse romande et au Tessin

Âge	3-4 ans			4-5 ans			5-6 ans		
	sem./an	jours/sem.	heures/an	sem./an	jours/sem.	heures/an	sem./an	jours/sem.	heures/an
Berne				38 / 39	3 à 4	619 / 733	38 / 39	3 à 4	619 à 733
Fribourg							38	4	623 à 692
Genève				38,5	4	545	38,5	4	545
Jura				39	2.5	445	39	4.5	720
Neuchâtel				39	2.5	312	39	4 à 4.5	603
Tessin	36.5	4.5	876	36.5	4.5	876	36.5	4.5	876
Valais				38	4.5	684	38	4.5	570
Vaud				38	4	684	38	4.5	672

Tableau comparatif de Françoise Landry

**Bibliographie**

- BRIOD, Louise. -La méthode Montessori au Tessin.- Annuaire de l'instruction publique. Lausanne: Payot 1920
 LUC Jean-Noël.- L'invention du jeune enfant au XIX^e siècle.- Paris: Belin 1997
 GRIN, Micha.- Histoire imagée de l'école vaudoise.- Yens/Morges: Cabédita 1990
 Pâtamodlé. L'éducation des plus petits 1815-1980. Genève: Service de la recherche en éducation et Musée d'ethnographie, 2001